

On était en 1815, Napoléon se retirait à la Malmaison avec l'Empire tombé, Louis XVIII rentrait aux Tuileries sous une voûte de drapeaux blancs. Dès les premiers moments de son retour, il songeait à Louis XVI et à Marie-Antoinette dont les restes reposaient au cimetière de la Madeleine. Il voulait aussi réunir à Saint-Denis tous les débris dispersés de ses ancêtres.

Le 21 janvier 1815, les dépouilles mutilées de son frère et de sa belle-soeur étaient portées, solennellement à Saint-Denis, et Louis XVI et Marie-Antoinette reprenaient leur couche dans le caveau où le soldat (Napoléon), assis depuis dix ans sur le trône des Bourbons, avait commencé une sépulture pour sa race.

Peu de temps après, le cercueil de Louis VII, inhumé dans l'abbaye de Barbeau près Melun, et qui avait donc échappé aux profanations d'octobre 1793, était, à son tour, porté dans l'ancien caveau des rois. Et alors des gens se souvinrent qu'un autre cercueil, échappé aussi au vandalisme révolutionnaire, séjournait dans un coin du Père-Lachaise.

Un soir, en 1816, au cercle du roi, on conta à Louis XVIII l'odyssée de ce cercueil longtemps enfoui en un lieu si étrange et qu'un hasard avait seul exhumé. A ce récit, le roi, vivement frappé, qui réunissait à Saint-Denis les cendres des princes de sa famille, s'empressa d'ordonner la translation, dans le caveau des Bourbons, de ce cercueil égaré dont l'étrange odyssée peut être rangée au nombre des plus surprenantes curiosités de l'histoire.

Le 16 janvier 1817, à trois heures de l'après-midi, en présence de M. de Lalane, conseiller d'État, de M. Jalabert, premier vicaire de la métropole, d'un aumônier du Roi, de M. le curé de Charonne, etc., on commença à procéder, dans le cimetière du Père-Lachaise, à l'exhumation du corps de Louise de Lorraine, reine de France et de Pologne, épouse de Henri III. Les travaux et les dispositions nécessaires à l'ouverture de la fosse, à la fouille et à l'exhumation, joints aux cérémonies et prières usitées en pareilles circonstances, durèrent jusqu'à sept heures du soir.

Le cercueil fut trouvé entier ; les ossements qu'il renfermait furent déposés dans un autre cercueil préparé à cet effet ». Puis le cortège se mit en marche :

« Deux forts détachements, l'un de gardes du corps, l'autre de dragons, formaient l'escorte », tous portant l'arme sous le bras gauche, les étendards et instruments voilés de serge noire. Et très tard dans la nuit, " à la lueur des flambeaux », le cortège arriva sous la voûte de cette vieille basilique où étaient venus tour à tour s'engloutir tous les rois.

La scène eut un caractère de grandeur véritablement saisissante. La nuit était magnifique ; un plein clair de lune répandait sur la façade de l'église cette lumière si favorable aux grands effets. Le clergé entonna le psaume des morts devant le catafalque qui entra dans la Basilique. Après le Dies ires chanté en sourdine, l'absoute fut donnée, et le cercueil pénétra dans la crypte au bruit des cloches interrompu seulement par les versets de l'hymne de la douleur et de l'espérance.

La Quotidienne, 17 janvier 1817. Le journal ajoutait :

« Louise de Lorraine avait fondé de son vivant un couvent de Capucines à Moulins; c'est de l'église de ce couvent où elle avait été inhumée que son corps avait été transféré à l'église abbatiale de Saint-Denis. » Le Moniteur donnait la même version. Mais le lendemain, on lisait dans *la Quotidienne* : « Nous tenons de la bouche d'un homme respectable, qui a signé, comme commissaire assistant, le procès-verbal de l'exhumation de Louise de Lorraine, qu'elle était morte à Moulins en 1601, dans sa 47^e année ; que, d'après une disposition expresse de son testament, son corps avait été transféré de Moulins à Paris, au couvent des Capucines, dont elle était fondatrice et où il est resté, tant que les religieuses ont subsisté.

« L'acquéreur de ce couvent ayant trouvé ce monument, et par l'épithaphe inscrite sur un marbre noir, ayant connu qu'il l'enfermait la dépouille mortelle d'une Reine de France, en fit son rapport aux autorités d'alors (on croit que c'est l'an en VIII). Les magistrats prirent toutes les dispositions nécessaires pour l'exhumation du corps et sa translation au cimetière du Père-Lachaise. Ainsi la fin de notre article d'hier, sur cette princesse, n'était pas tout à fait exacte ». *La Quotidienne*, 18 janvier 1817.